

2026- 2027

Projet Pédagogique

Garderie (matin et soir) de Pencran

Commune de Pencran



Table des matières

Présentation de l'Accueil de Loisirs	5
1. Contexte géographique et démographique	5
2. Contexte historique	5
3. Le secteur Enfance-Jeunesse	6
4. Une politique éducative	7
5. Valeurs, intentions et objectifs de la garderie	8
a. Chez les maternelles	9
b. Chez les élémentaires	9
c. Chez les maternelles	10
d. Chez les élémentaires	11
6. Les acteurs	12
7. Le matériel pédagogique	15
Fonctionnement et organisation	17
1. Une journée type	17
a. Chez les enfants de moins de six ans	17
b. Chez les enfants de plus de six ans	18
c. Chez les enfants de moins de six ans	19
d. Chez les enfants de plus de six ans	19
2. Modalités d'inscription à la garderie	20
3. L'accueil	21
4. Les activités	22
Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap	23
Evaluations	24

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

1. Contexte géographique et démographique



Positionnement : La commune de Pencran appartient au canton de Landerneau et à la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas (CAPLD). Proche de Landerneau et située à 25 minutes de Brest par la voie express, le positionnement géographique de la commune est un atout majeur.

Superficie : Pencran avoisine les 9 km², soit 893 ha

Nombre d'habitants (2022) : 2092

Nombre de Ménages (2018) : 740

Taux d'activité de la population (15 à 64 ans) (2018) : 75,5 %

Chômage (2018) : 6,1 % pour une moyenne nationale de 8,3 %

Nombre d'enfants inscrits à l'école municipale (2021) : 196

Particularité de la population : avec 24 % d'habitants de moins de 15 ans et 56,8% d'habitants ayant entre 15 et 59 ans, la population de la commune est une population jeune et active. La forte augmentation du bâti permet d'envisager une augmentation relative de la population.

2. Contexte historique

En décembre 1983, l'école primaire publique de Pencran est créée. Au fil des années, la construction de nouveaux lotissements dans la commune a attiré l'installation des jeunes ménages avec des enfants. Ainsi, l'effectif des élèves est en hausse constante entraînant l'ouverture de classes supplémentaires. Depuis 2009, l'école compte 8 classes avec en moyenne 190 élèves dont 80 en maternelle et 110 en élémentaire. Le service périscolaire de la garderie avait lieu dans les salles annexes de la salle des sports.

Grâce au financement du Département, de la Région, de la CAF et de la collectivité, l'Arc-En-Ciel, un bâtiment dédié à l'enfance avec un projet de rapprochement intergénérationnel, fut inauguré en février

2011.

La structure accueille un Jardin d'Enfants (enfants de 2 à 4 ans), un Accueil de Loisirs sans Hébergement péri et extrascolaire (enfants de 3 à 11 ans) et un service périscolaire (garderies), l'Espace Jeunes, l'association pencranaise des assistantes maternelles « *La Compagnie des Doudous* » et l'association pencranaise des aînés, « *Les Amis de la Colline* ».

Elle est implantée dans le bourg de Pencran à proximité de l'école Lucien Kerlann (maternelles et primaires), de la mairie ainsi que des infrastructures telles que la salle des Sports, la maison « Ti Jean Louis » (annexe permettant d'accueillir les jeunes de plus de 11ans), la salle polyvalente (salle Arvest) utilisée comme lieu de restauration.

3. Le secteur Enfance-Jeunesse

De 2011 à 2014, la gestion de l'Accueil de Loisirs fut déléguée par convention à la Maison Pour Tous (MPT) de Landerneau. En 2014, suite à la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a décidé de mettre en place les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) et à cette occasion de créer un poste de responsable Enfance Jeunesse, municipalisant l'Accueil de Loisirs. Aujourd'hui après l'arrêt des TAP, le service périscolaire (garderie, cantine et mercredi) et extrascolaire s'est étoffé et bénéficie d'animateurs permanents et expérimentés.

Ainsi en 2022 la commune de Pencran propose :

- un Jardin d'enfants conventionné CAF, qui accueille les enfants de 2 à 4 ans du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ;
- une garderie périscolaire non conventionnée mais le sera à la rentrée 2026, ouverte de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30, qui accueille les enfants scolarisés à l'école Lucien Kerlann ;
- un Accueil de Loisirs périscolaire conventionné SDJES, ouvert de 7h30 à 18h30 les mercredis en période scolaire, qui accueille jusqu'à 63 enfants de 3 à 11 ans ;
- un Accueil de Loisirs extrascolaire conventionné SDJES, ouvert de 7h30 à 18h30 pendant les vacances scolaires, qui accueille 49 enfants de 3 à 11 ans ;
- un Espace Jeunesse conventionné SDJES et géré par la MPT de Landerneau accueillant les enfants de 11 à 18 ans à l'Arc-En-Ciel et dans une salle annexe la maison « Ti Jean Louis ».

4. Une politique éducative

La municipalité a développé dans le cadre de son PEDT les valeurs qui l'animent à travers des objectifs éducatifs. Ce PEDT permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Elaborés par les élus, les partenaires institutionnels (CAF, SDJES) les animateurs péri/extrascolaires et les enseignants, la commune s'est fixée des objectifs éducatifs en direction des enfants et des jeunes présents sur son territoire.

Par ce projet pédagogique, nous essayons de mettre en valeur le public et l'équipe pédagogique selon certains principes :

- L'accompagnement et l'apprentissage du « vivre ensemble »
- La découverte et le respect de l'environnement
- L'accès à la culture pour tous
- Le respect de la sécurité affective et physique du public

De ces intentions pédagogiques découlent une organisation et des choix de fonctionnement de la garderie du matin et du soir. Le projet éducatif axe ses actions sur le vivre ensemble et la citoyenneté. Le service périscolaire s'efforce de suivre les grandes lignes de ce projet à l'aide des différents partenaires et services. Un travail d'équipe est nécessaire dans le respect des fonctions de chacun afin de mettre en place et coordonner le projet éducatif et pédagogique.

La commune, organisateur de l'accueil, met à disposition du public et des professionnels des bâtiments, des services, du matériel, un budget afin de permettre cet accueil.

5. Valeurs, intentions et objectifs de la garderie

Les objectifs éducatifs établis pour 2026 à 2029 :

- Favoriser l'accueil et l'inclusion, avec ou sans handicap, dans l'ensemble des temps éducatifs du territoire en développant le respect, la tolérance et le vivre-ensemble.
- Accompagner dans l'usage raisonné, responsable et citoyen du numérique visant à développer leur compétence, leur esprit critique et leur autonomie.
- Sensibiliser à l'éducation à l'environnement et au développement durable afin de contribuer à la protection de la biodiversité et développer une conscience écologique.
- Permettre la mixité sociale et culturelle afin de garantir un comportement de solidarité, de respect et de coopération.
- Favoriser le développement de l'autonomie afin de soutenir la construction individuelle de l'enfant au sein du collectif.

La garderie périscolaire est un temps d'accueil organisé avant et après la classe. Elle accueille les enfants scolarisés à l'école de Pencran et répond aux besoins des familles tout en s'inscrivant dans une continuité éducative avec l'école, l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et les autres services Enfance de la commune.

Ce temps d'accueil ne se limite pas à une simple surveillance. Il constitue un moment privilégié permettant à l'enfant d'évoluer dans un cadre rassurant, sécurisant et bienveillant, adapté à son âge, à ses besoins et à son rythme de vie.

L'équipe pédagogique veille à garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis. Elle accompagne chaque enfant dans les temps de transition entre la famille et l'école, tout en favorisant l'autonomie, la socialisation et le bien-être de chacun.

Ainsi, l'équipe pédagogique, souhaite créer une cohérence dans le travail éducatif et pédagogique afin d'accompagner les enfants dans leur apprentissage de la citoyenneté. En fonction de son âge et de son développement, l'équipe pédagogique mettra en place le cadre nécessaire, permettant à l'enfant d'appréhender, à sa mesure, la vie en collectivité, la solidarité et la citoyenneté. L'équipe souhaite encourager l'enfant à découvrir qui il est, ce qu'il sait faire, ce qu'il veut apprendre à faire, ce qu'il aime et ce qu'il aime moins.

A. Garderie du matin

a. Chez les maternelles

Objectif pédagogique général

Favoriser un accueil rassurant et chaleureux afin de permettre à l'enfant de commencer sa journée dans un climat de confiance, de sécurité affective et de bien-être.

Objectifs pédagogiques

- Respecter le rythme et les besoins de chaque enfant.
- Faciliter la séparation avec les familles.
- Encourager l'autonomie dans les gestes simples du quotidien.
- Développer la socialisation et le vivre-ensemble.
- Proposer des activités calmes favorisant un réveil progressif.

Moyens mis en œuvre

- Mise en place d'un accueil individualisé.
- Aménagement d'espaces calmes (lecture, jeux libres, dessin).
- Valorisation de l'enfant et écoute de ses émotions.
- Accompagnement bienveillant dans les routines du matin.
- Activités adaptées à l'âge et au niveau de fatigue des enfants.

b. Chez les élémentaires

Objectif pédagogique général

Offrir un temps d'accueil convivial et structuré permettant aux enfants de débiter la journée sereinement tout en favorisant l'autonomie, la responsabilisation et les relations positives entre pairs.

Objectifs pédagogiques

- Développer l'autonomie dans l'organisation personnelle.

- Favoriser le respect des règles de vie collective.
- Encourager l'entraide et la coopération.
- Permettre aux enfants de choisir librement leurs activités.
- Créer un climat calme et propice à une bonne entrée en classe.

Moyens mis en œuvre

- Mise à disposition de jeux de société, lecture, dessin ou activités calmes.
- Participation des enfants au rangement et à l'organisation.
- Rappel des règles de vie et valorisation des comportements positifs.
- Temps d'échange avec les animateurs et les autres enfants.
- Mise en place d'activités adaptées favorisant la détente avant la classe.

B. Garderie du soir

c. Chez les maternelles

Objectif pédagogique général

Offrir aux enfants un temps d'accueil sécurisant et apaisant après la journée scolaire afin de favoriser leur bien-être, respecter leur rythme et leur permettre de se détendre dans un cadre bienveillant.

Objectifs pédagogiques

- Respecter le rythme et les besoins physiologiques des enfants en fin de journée.
- Favoriser un climat rassurant et affectif.
- Permettre aux enfants de se détendre à travers des activités calmes et ludiques.
- Développer l'autonomie dans les gestes du quotidien.
- Encourager la socialisation et le partage avec les autres enfants.

Moyens mis en œuvre

- Mise en place d'un accueil individualisé et bienveillant.
- Aménagement d'espaces calmes (lecture, jeux symboliques, dessin, repos).

- Proposition d'activités adaptées au niveau de fatigue des enfants.
- Accompagnement des enfants dans les temps de transition et de rangement.
- Valorisation des échanges et du respect entre les enfants.

d. Chez les élémentaires

Objectif pédagogique général

Proposer un temps d'accueil convivial et structuré après l'école permettant aux enfants de se détendre, de s'exprimer librement et de vivre des temps collectifs favorisant l'autonomie et le vivre-ensemble.

Objectifs pédagogiques

- Permettre aux enfants de décompresser après la journée scolaire.
- Favoriser l'autonomie et la prise d'initiative.
- Encourager le respect des règles de vie collective.
- Développer la coopération, l'entraide et la socialisation.
- Proposer des activités variées répondant aux besoins et aux envies des enfants.

Moyens mis en œuvre

- Mise à disposition de jeux de société, espaces lecture et activités créatives.
- Participation des enfants au choix des activités et au rangement.
- Mise en place de temps calmes et de moments d'échange.
- Encadrement favorisant l'écoute, le dialogue et la bienveillance.
- Organisation d'activités adaptées à l'âge et au rythme des enfants.

6. Les acteurs

Le bâtiment Arc-En-Ciel est implanté dans un milieu rural-urbain dans le bourg de la commune Pencran, à proximité de la Mairie. L'Accueil de Loisirs de Pencran a actuellement une capacité d'accueil de 63 enfants.

La garderie du matin et du soir se déroule dans les mêmes locaux que l'ALSH et a une capacité d'accueil de 102 enfants soit 41 enfants de moins de six ans pour trois animateurs et 61 enfants de plus de six ans pour quatre animateurs.

Mairie de Pencran

La commune met à disposition de la direction et de l'équipe pédagogique, des locaux adaptés à l'accueil collectif de mineurs, un budget pour la mise en œuvre et le fonctionnement.

Une Directrice Générale des Services (DGS)

Elle intervient dans l'organisation des différents services, qui accompagne aux recrutements, en assurant l'aspect législatif du travail.

Les élus

Une commission Enfance-Jeunesse se réunit afin de définir les orientations de la politique communale. Elle soumet des projets, des décisions au conseil municipal qui sont votés et mis en application par les services concernés.

L'adjointe à l'Enfance-Jeunesse a la charge de la politique Enfance-Jeunesse sur la commune. Elle fait le lien entre la structure et le conseil municipal.

Une responsable Enfance-Jeunesse

Elle assure le lien entre les différents services enfances- enseignement et assure la fonction administrative des services enfances. Elle est garante de la mise en œuvre des objectifs éducatifs des élus et du bon fonctionnement des services péri et extrascolaires. Elle coordonne la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT. Elle assure le bon déroulement des inscriptions aux différents services périscolaires (garderie et cantine) via le Portail Famille. Elle a la charge de la facturation des différents services proposés par la commune.

Une directrice ALSH

Elle organise et met en œuvre principalement le fonctionnement de l'ALSH pendant les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances). Elle intervient lors des temps périscolaires (cantine et garderie) afin de renforcer l'équipe dans le respect du taux d'encadrement.

Une équipe d'animateurs-trices périscolaires et extrascolaires

L'équipe se compose de 5 animateurs soit trois/quatre BAFA et/ou équivalent et un/deux non qualifié en fonction du recrutement.

L'équipe pédagogique est responsable du groupe et des individus qui le composent. Elle doit adapter son attitude, son langage auprès du public duquel elle agit.

L'équipe pédagogique s'assure de l'accueil et de l'accompagnement des enfants avant et après l'école, dans un cadre sécurisant et bienveillant. Elle veille au bien-être des enfants, propose des activités adaptées à leur âge et favorise leur autonomie ainsi que la vie en collectivité.

Le matin, les animateurs accueillent les enfants et leurs parents afin de faciliter le temps de séparation et de préparer les enfants à la journée scolaire dans une ambiance calme et rassurante.

Le soir, les animateurs préparent et servent le goûter aux enfants. Ils encadrent ensuite ce temps de détente et d'animation après l'école, tout en veillant à la sécurité, à l'écoute et au respect du rythme de chacun.

Une équipe d'Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)

Une équipe de trois ATSEM travail en étroite collaboration avec l'équipe d'animateurs périscolaires lors des temps de garderie et de cantine. Néanmoins, leur principale mission est d'aider l'enseignant en classe lors des temps scolaire. Le rôle d'une ATSEM en périscolaire consiste à encadrer les enfants en dehors du temps de classe : accueil du matin, pause méridienne et garderie du soir.

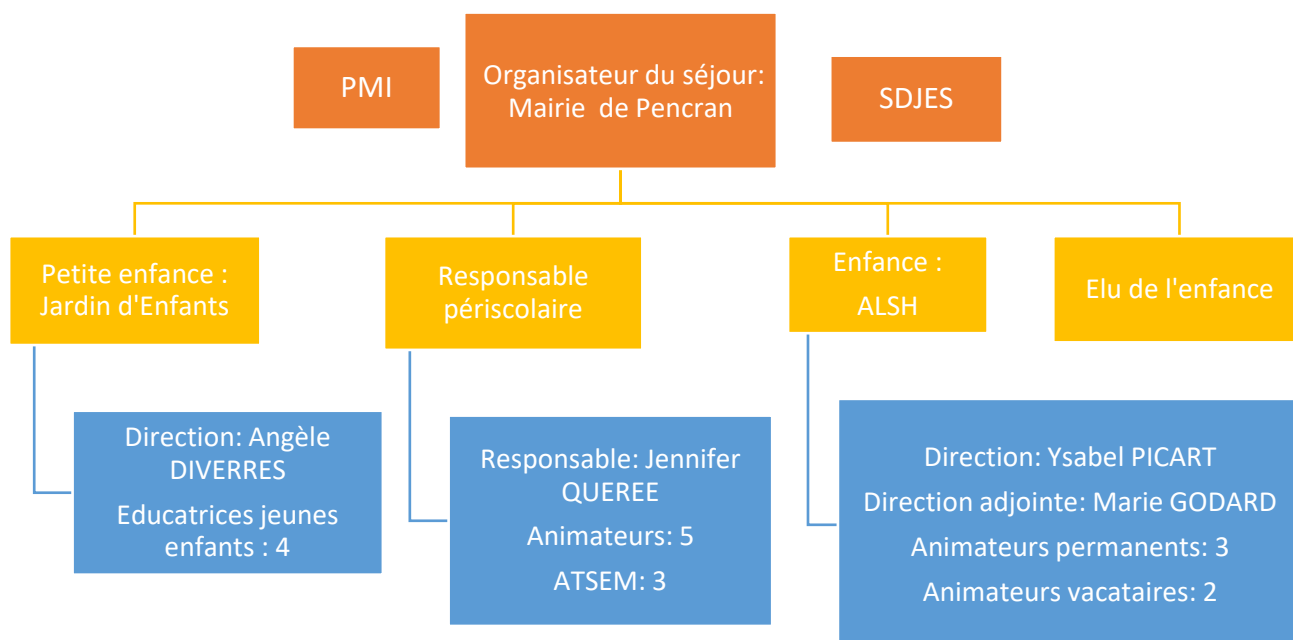
Une équipe pédagogique du Jardin d'Enfants

L'équipe se compose de la directrice du Jardin d'Enfant et de trois animatrices permanentes. L'équipe encadre les enfants de 2 à 4 ans. Certains enfants scolarisés en Toute Petite Section (TPS) et Petite Section (PS) à l'école de Pencran fréquentent également le Jardin d'Enfants les mercredis et pendant les vacances scolaires. Une étroite collaboration est mise en place entre les deux services afin de proposer des ateliers communs. Cette démarche permet de créer une passerelle et d'assurer une cohérence dans le parcours et l'évolution de l'enfant.

Une équipe d'entretien et de restauration

Les agents d'entretien de la commune assurent le nettoyage des locaux utilisés par les usagers dans le respect des normes et des protocoles sanitaires. L'intervention d'une personne venant d'une entreprise privée (Groupe Vert) vient renforcer l'équipe. L'agent de restauration s'occupe de la mise en place, de la chauffe et du nettoyage de la salle de restauration en lien avec la société de restauration prestataire, API.

ORGANIGRAMME SERVICE ENFANCE



7. Le matériel pédagogique

La garderie s'organise autour de quatre bâtiments et de plusieurs espaces extérieurs.

Le bâtiment « Arc-En-Ciel » comprenant :

- le Jardin d'Enfants avec lequel l'ALSH travaille et collabore
- un bureau de la responsable Enfance-Jeunesse près de l'entrée
- un local goûter et photocopieuse
- un local « buanderie » et ménage
- deux salles agencées et équipées pour les plus de 6 à 11 ans (avec sanitaires fille et sanitaire garçon dans le couloir, à l'entrée des salles d'activités, espaces de rangements, lavabos/savon dans les deux salles communicantes, un espace dédié à la lecture, un espace dédié aux jeux de construction et jeux de sociétés)
- une salle agencée et équipée pour les 3 à 11 ans (avec sanitaires adaptées au moins de 6 ans)
- un bureau de la direction ALSH et des animateurs, où se trouve aussi placards de rangements
- la cour extérieure fermée où se trouve un espace jeux avec un placard-régie pour stocker le matériel saisonnier et de récupération
- un espace vert fermé avec une structure de jeux et la mise en place d'un jardin partagé avec le Jardin d'Enfants
- la salle « Sterenn »
- un hall (lieux d'affichages, croisement entre les groupes)
- un boulodrome

Ces salles sont aménagées en fonction des besoins des publics accueillis (tables et chaises maternelles et primaires, meubles à hauteur d'enfants...). Chaque salle est aménagée avec du matériel adapté aux besoins des enfants et aux fonctions des salles.

L'école « Lucien Kerlann » comprenant :

- une salle de sieste adaptée et contrôlée par la PMI
- une cour de récréation et un préau
- des sanitaires
- une salle de motricité

Ces salles sont agencées en fonction des besoins du public accueilli (tables et chaises maternelles, meubles à hauteur d'enfants...). La salle de sieste est équipée de lits et de draps individuels afin de respecter les normes et le protocole sanitaire en vigueur.

La salle « Arvest » comprenant :

- Une salle polyvalente qui remplit le rôle de salle de restauration, elle se divise en deux espaces clos à l'aide d'une cloison
- une cuisine scolaire
- des espaces stockages des denrées alimentaires
- des sanitaires

Chaque espace est aménagé en réfectoire, avec du mobilier adapté aux enfants de maternelle pour un espace, et du mobilier adapté aux enfants d'élémentaire pour l'autre espace. L'aménagement et le fonctionnement actuels respectent le protocole sanitaire en vigueur.

La salle des Sports

- une salle aménagée pour les différentes pratiques sportives
- un local permettant de stocker les équipements (balles, paniers de basket mobiles, raquettes, ...)
- un local afin de ranger les tapis de gym
- une salle « Argoat » pour des associations ou des réunions
- une salle « Armor » qui remplit le rôle de réfectoire pour le Jardin d'Enfants

Des espaces verts aux alentours du bâtiment :

- des infrastructures publiques tel que le city-parc, les terrains de foot
- des chemins et des sentiers de Pencran, entretenus par une association Pencranaise.

Fonctionnement et Organisation

1. Une journée type

L'enfant reste acteur de son temps d'accueil. Il peut choisir son activité, se reposer, jouer seul ou avec ses pairs, dans le respect du cadre mis en place par l'équipe. Des ateliers ponctuels sont proposés par les animateurs où les enfants font le choix d'y participer ou non.

A. Garderie du matin

a. Chez les enfants de moins de six ans

07h30-08h30	• Accueil des enfants, jeux libre, histoires, chansons ...
08h30-08h45	• Geste d'hygiène et regroupement
08h45-08h50	• Trajet vers l'école, chaque enfant est accompagné dans sa classe.

Les enfants sont accueillis à partir de 07h30 par un animateur dans la salle principale de l'ALSH. Les arrivées sont échelonnées dans un cadre calme favorisant une transition douce entre la maison et la garderie. Un nouvel animateur arrive à 07h45 puis vers 08h00 deux ATSEM et la responsable Enfance complète l'équipe au besoin.

A 8h50, les enfants de maternelle sont accompagnés dans leur salle de classe par les animateurs qui font les transitions avec les enseignants.

L'équipe propose aux enfants selon leur groupe, des activités arts plastiques, anime des jeux de société, propose des histoires et des chansons, des jeux libres ou des activités autonomes.

Des espaces adaptés sont proposés :

- jeux libres,
- lecture, coloriage,
- jeux de construction
- espace calme selon les besoins des enfants
- Activités manuelles

b. Chez les enfants de plus de six ans

07h30-08h40	• Accueil des enfants, jeux libre, histoires, chansons ...
08h40-08h45	• Geste d'hygiène et regroupement
08h45-08h50	• Trajet vers l'école, chaque enfant est accompagné dans sa classe.

Les enfants sont accueillis à partir de 07h30 par un animateur dans la salle dédiée aux élémentaires. Les arrivées sont échelonnées dans un cadre calme favorisant une transition douce entre la maison et la garderie. Un nouvel animateur arrive à 08h00 ainsi la responsable Enfance vient compléter l'équipe au besoin.

A 08h50, les élémentaires sont accompagnés dans leurs salles respectives et passent sous la responsabilité des enseignants.

Des espaces adaptés sont proposés :

- jeux libres,
- lecture, coloriage,
- jeux de construction
- espace calme selon les besoins des enfants
- Activités manuelles
- Salle des sports

B. Garderie du soir

c. Chez les enfants de moins de six ans

16h25-16h35	• Les enfants inscrits sont récupérer dans leur classe.
16h35-17h00	• Temps de collation
17h00-18h30	• Départ échelonné des enfants et temps libre, lecture, jeux extérieurs, ...

Les enfants de maternelle inscrits à la garderie sont récupérés directement dans leurs classes par un animateur à 16h25. Après le pointage des enfants inscrits et non-inscrits, l'ensemble du groupe rejoint la garderie accompagnée de trois animateurs et d'une ATSEM.

De 16h40 à 17h00, les enfants prennent leur goûter. À l'issue de la collation, un temps de regroupement est proposé autour de différentes activités calmes : chansons, comptines, histoires ou temps de détente.

À partir de 17h00, les parents viennent récupérer leurs enfants. Les animateurs transmettent, si nécessaire, les informations communiquées par l'enseignant concernant la journée scolaire de l'enfant.

d. Chez les enfants de plus de six ans

16h30-16h35	• Les enfants inscrits sont récupérés sous le préau de l'école
16h35-17h00	• Temps de collation
17h00-18h30	• Départ échelonné des enfants et temps libre, lecture, jeux extérieurs, ...

Les enfants d'élémentaires inscrits à la garderie sont appelés par les enseignantes et ils doivent rejoindre les animateurs référents sous le préau à 16h30. Après le pointage des enfants inscrits et non-inscrits, l'ensemble du groupe se dirige à la garderie accompagnée de trois animateurs.

De 16h40 à 17h00, les enfants prennent leur goûter. À l'issue de la collation, selon les envies des enfants et des conditions météorologiques, plusieurs activités peuvent être mises en place : jeux extérieur, jeux libres, coloriage, jeux de sociétés, ...

Les lundis et jeudis, une séance d'aide aux devoirs est proposée par un animateur afin de permettre aux enfants qui quittent tardivement la garderie de commencer ou d'avancer leur travail scolaire. Toutefois, les devoirs réalisés durant ce temps devront être relus et vérifiés par les parents.

À partir de 17h00, les parents viennent récupérer leurs enfants. Les animateurs transmettent, si nécessaire, les informations communiquées par l'enseignant concernant la journée scolaire de l'enfant.

2. Modalités d'inscription à la garderie

La municipalité, pour permettre une prise en charge globale de l'enfant a souhaité recruter une équipe d'agents qui intervient sur les temps périscolaires et extrascolaires. Ainsi, que l'enfant aille en cantine, en garderie ou à l'Accueil de Loisirs, il est accompagné par les mêmes encadrants.

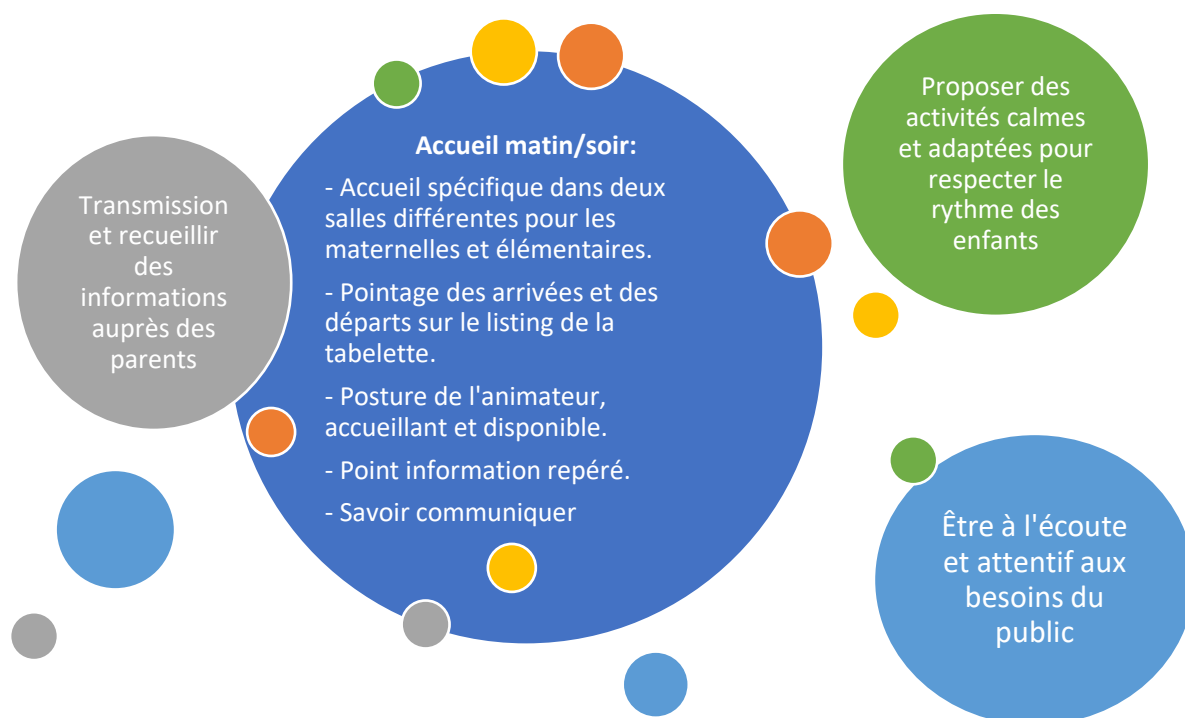
Depuis 2022, la commune a instauré un système d'inscription numériques via un Portail Familles. Les familles doivent y créer un compte et fournir plusieurs documents justificatifs. Une fois leur dossier validé, elles peuvent inscrire leur enfant aux différents services proposés.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

- Les inscriptions pour les mercredis scolaires ouvrent à partir du 1er jour de chaque mois pour le mois suivant (par exemple : à partir du 1er mars pour une inscription en avril).
- Les inscriptions pour les périodes de vacances ouvrent un mois avant le début de celles-ci.

L'ALSH « Arc-En-Ciel » est une structure organisée par la commune de Pencran. L'accueil a pour fonction d'accueillir en priorité les enfants des familles résidant à Pencran en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. La structure a pour but de permettre aux enfants d'avoir un accès à des activités dans divers domaines (scientifiques, culturels, sportifs etc.), d'explorer leur environnement à travers les loisirs.

3. L'accueil



Le matin et le soir, il y a deux points d'accueil et de départ : un chez les maternelles (salle principale qui fait face au Jardin d'Enfants dans le bâtiment « Arc-En-Ciel »), et un autre chez les élémentaires (salle du fond du bâtiment « Arc-En-Ciel »). Cependant, à partir de 18h, tous les enfants sont regroupés dans la salle des maternelles afin de respecter le taux d'encadrement, l'effectif étant alors réduit.

Les temps d'accueil peuvent être source d'angoisse en raison de la séparation. L'équipe pédagogique doit donc être attentive aux émotions des enfants ainsi qu'aux appréhensions des parents. Les animateurs doivent adopter une posture bienveillante, disponible et respectueuse.

Ce temps permet également les échanges d'informations concernant l'enfant entre les parents et l'équipe, qui les transmettra ensuite à l'enseignant. De même le soir, les animateurs relayent également aux parents les informations communiquées par l'enseignante, si celle-ci en a fait la demande. Ces temps contribuent à instaurer une relation de confiance entre les familles et l'équipe éducative.

Les enfants sont accueillis entre 07h30 et 08h45 avant d'être amené à l'école.

4. Les activités



L'équipe pédagogique organise et met en place des activités adaptées au public. Les activités proposées en garderie permettent aux enfants de se détendre, de jouer et de s'épanouir dans un cadre sécurisé et adapté à leurs besoins.

Les objectifs des activités en garderie sont de proposer aux enfants des temps de jeu et de découverte adaptés à leur âge, de favoriser leur bien-être et leur épanouissement, et de développer leur autonomie, leur créativité et leur socialisation. Ces activités permettent également de respecter le rythme de chacun et d'offrir un cadre rassurant et structurant.

Les modalités d'accueil d'un enfant porteur d'un handicap

Les enfants en situation de handicap, reconnus ou en cours de reconnaissance, ainsi que ceux ayant des besoins particuliers, sont accueillis à la garderie avec un accompagnement adapté lorsque cela est nécessaire.

La structure s'inscrit dans une démarche de coéducation entre les animateurs et les parents, en favorisant leur implication dans le parcours d'accueil de l'enfant.

En amont, la responsable périscolaire rencontre la famille et l'enfant afin de faire connaissance, d'identifier les besoins spécifiques et les éventuelles adaptations à mettre en place, ainsi que les outils pouvant être mobilisés.

Des échanges réguliers avec la direction de l'école permettent à l'équipe d'ajuster l'accueil en fonction du déroulement de la journée de l'enfant. Les animateurs proposent des activités adaptées et certains ont bénéficié de formations spécifiques à l'accueil d'enfants en situation de handicap.

Evaluation

L'évaluation des objectifs en garderie permet de vérifier que les missions d'accueil, de sécurité et de bien-être des enfants sont bien respectées. Elle s'appuie sur l'observation du comportement des enfants, leur participation aux activités, leur épanouissement ainsi que sur la qualité des relations avec les familles et l'équipe éducative.

Elle permet également d'ajuster les pratiques professionnelles afin de mieux répondre aux besoins des enfants et d'améliorer en continu la qualité de l'accueil proposé notamment avec la proposition de formation.

Plusieurs évaluations sont mises en place pour recueillir le vécu, les idées et les avis de chacun.

La parole est donnée aux enfants. Des outils ont été créés et/ou mis en place afin de recueillir l'avis des enfants (tableau d'humeur, boîte à idées, ...).

D'autres moyens sont testés pour permettre aux enfants de s'exprimer. Ils sont mis en place par et avec eux.

L'avis des parents, leur ressenti, est pris en compte lors de discussions informelles au début ou en fin de journée.

Des réunions d'équipe sont programmées une fois par période permettant de faire un bilan entre animateur et de redéfinir les objectifs si nécessaire. Ces temps permettent aussi de soulever les problèmes, de chercher des solutions mais aussi de voir les éléments qui fonctionnent.